

SÉANCE DU 5 AVRIL 2014

CONVOCAATION

Le Conseil Municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de Ville le 5 AVRIL 2014 à 10H00, conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales.

ORDRE DU JOUR

- INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX
- ÉLECTION DU MAIRE
- DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE
- ÉLECTIONS DES ADJOINTS AU MAIRE

Fait à Beauvais, le 31 MARS 2014

Mme Le MAIRE : Si vous le voulez bien nous allons ouvrir cette première séance du conseil municipal et nous allons installer les conseillers municipaux.

INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Mme Le MAIRE : Je vous souhaite à tous la bienvenue et conformément aux dispositions de l'article L.2122-15 du code général des collectivités territoriales, le Maire et les Adjointes continuent l'exercice de leurs fonctions jusqu'à l'installation de leurs successeurs. J'ouvre donc la séance.

Le procès-verbal de recensement des votes établi par le bureau centralisateur de Beauvais, à l'issue du scrutin du 30 mars 2014, fait apparaître les résultats suivants :

Nombre d'électeurs inscrits :	33 798
Nombre de votants :	19 658
Blancs et nuls :	788
Suffrages exprimés :	18 870

La liste BEAUVAIS POUR TOUS recueille 10 802 suffrages

La liste UTILE POUR BEAUVAIS 5 083 suffrages

La liste BEAUVAIS BLEU MARINE 2 985

La répartition des sièges, calculée en application de l'article L.260 du Code électoral a donné les résultats suivants :

Nombre de sièges à pourvoir : 45

Première listes BEAUVAIS POUR TOUS : 36

Deuxième liste UTILE POUR BEAUVAIS : 6

Troisième liste BEAUVAIS BLEU MARINE : 3

Sont donc proclamés élus membres du conseil municipal :

Caroline CAYEUX
 Franck PIA
 Corinne CORILLION
 Arnaud DE SAINTE MARIE
 Fatima ABLA
 Jean-Luc BOURGEOIS
 Aysel SENOL
 Olivier TABOUREUX
 Cécile PARAGE
 Jacques DORIDAM
 Catherine THIEBLIN
 Charles LOCQUET
 Charlotte COLIGNON
 Jean-Marie JULLIEN
 Elisabeth LESURE
 Pierre MICHELINO
 Béatrice PERNIER
 Mamadou LY
 Françoise BRAMARD
 Philippe VIBERT
 Guylaine CAPGRAS
 Mohrad LAGHRARI
 Nicole WISSOTZKY
 Jérôme LIEVAIN
 Chanez HERBANNE

Claude POLLE
 Nathalie BERTOIS
 Christophe GASPART
 Aïssé TRAORE
 David NEKKAR
 Elodie BAPTISTE
 Denis NOGRETTE
 Salima NAKIB
 Antoine SALITOT
 Alison GILLON
 Benoît MIRON
 Thibaud VIGUIER
 Anne ROUIBI-GEFFROY
 Mehdi RAHOU
 Jacqueline FONTAINE
 Grégory NARZIS
 Stéphanie PRIOU
 Florence ITALIANI
 David ILLIGOT
 Monique THIERRY

Je déclare donc le conseil municipal installé dans ses fonctions.

Je vous propose de désigner Élodie BAPTISTE en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal suivant l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Y a-t-il des votes contre ?

Des abstentions ?

Donc Elodie BAPTISTE sera désignée comme secrétaire de séance pour ce conseil municipal et je cède la présidence à Monsieur Claude POLLE doyen d'âge de l'assemblée.

Le samedi cinq avril deux mille quatorze à dix heures,

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par Madame le Maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRÉSIDENT : *Monsieur Claude POLLE*

PRÉSENTS : *Madame Caroline CAYEUX, Monsieur Franck PIA, Madame Corinne CORILLION, Monsieur Arnaud DE SAINTE-MARIE, Madame Fatima ABLA, Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Madame Aysel SENOL, Monsieur Olivier TABOUREUX, Madame Cécile PARAGE, Monsieur Jacques DORIDAM, Madame Catherine THIÉBLIN, Monsieur Charles LOCQUET, Madame Charlotte COLIGNON, Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Madame Elisabeth LESURE, Monsieur Pierre MICHELINO, Madame Béatrice PERNIER, Monsieur Mamadou LY, Madame Françoise BRAMARD, Monsieur Philippe VIBERT, Madame Guylaine CAPGRAS, Monsieur Mohrad LAGHRARI, Madame Nicole WISSOTZKY, Monsieur Jérôme LIEVAIN,*

Madame Chanez HERBANNE, Madame Nathalie BERTOIS, Monsieur Christophe GASPART, Madame Aïssé TRAORE, Monsieur David NEKKAR, Madame Elodie BAPTISTE, Monsieur Denis NOGRETTE, Madame Salima NAKIB, Monsieur Antoine SALITOT, Madame Alison GILLON, Monsieur Benoît MIRON, Monsieur Thibaud VIGUIER, Madame Anne ROUIBI-GEFFROY, Monsieur Mehdi RAHOU, Madame Jacqueline FONTAINE, Monsieur Grégory NARZIS, Madame Stéphanie PRIOU, Madame Florence ITALIANI, Monsieur David ILLIGOT, Madame Monique THIERRY

POUVOIRS :

Date d'affichage :	07/04/2014
Date de la convocation :	01/04/2014
Nombre de présents :	45
Nombre de votants :	45

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Élodie BAPTISTE

M. POLLE : Je suis très honoré aujourd'hui de présider cette assemblée.

Appel nominal par Élodie BAPTISTE et vérification du quorum

ÉLECTION DU MAIRE

MONSIEUR CLAUDE POLLE, DOYEN

1/ Présidence de l'assemblée :

Le doyen d'âge parmi les conseillers municipaux prend la présidence de l'assemblée conformément aux dispositions de l'article L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

2/ Secrétaire de séance :

Le conseil municipal désigne le secrétaire de séance (article L.2121-15 du CGCT)

Madame Élodie BAPTISTE est désignée secrétaire de séance.

3/ Appel nominal et vérification du quorum

4/ Rappel des textes applicables à l'élection du Maire

Le président d'assemblée donne lecture des articles L.2122-4, L.O 2122-4-1, L.2122-5, L.2122-5-1, L.2122-6, L.2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Article L.2122-4 : « Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-

huit ans révolus. Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil général. Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France. Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive ».

Article L.O 2122-4-1: « Le conseiller municipal qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu maire ou adjoint, ni en exercer même temporairement les fonctions ».

Article L.2122-5: « Les agents des administrations ayant à connaître de la comptabilité communale, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes ne peuvent être maires ou adjoints, ni en exercer même temporairement les fonctions, dans toutes les communes qui, dans leur département de résidence administrative, sont situées dans le ressort de leur service d'affectation.

La même incompatibilité est opposable dans toutes les communes du département où ils sont affectés aux comptables supérieurs du Trésor et aux chefs de services départementaux des administrations mentionnées au premier alinéa.

Elle est également opposable dans toutes les communes de la région ou des régions où ils sont affectés aux directeurs régionaux des finances publiques et aux chefs de services régionaux des administrations mentionnées au premier alinéa ».

Article L.2122-5-1: « L'activité de sapeur-pompier volontaire est incompatible avec l'exercice, dans la même commune, des fonctions de maire dans une commune de 3 500 habitants et plus ou d'adjoint au maire dans une commune de plus de 5 000 habitants ».

Article L.2122-6 : « Les agents salariés du maire ne peuvent être adjoints si cette activité salariée est directement liée à l'exercice du mandat de maire ».

Article L.2122-7: « Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le président de séance invite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire

5/ Constitution du bureau

Le conseil municipal procède à la désignation de deux assesseurs

Madame Élodie BAPTISTE et Monsieur Mehdi RAHOUI sont désignés assesseurs.

6/ déroulement de l'élection du Maire

Appel à candidatures

Madame Caroline CAYEUX

Madame Florence ITALIANI

Déroulement du vote

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom se rapproche de la table de vote.

Le président constate que le conseiller municipal n'est porteur que d'une seule enveloppe du modèle fourni par la mairie.

Le président constate que le conseiller municipal a déposé lui-même l'enveloppe dans l'urne.

Dépouillement

Résultats :

Nombre de bulletins : 39

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins déclarés nuls par le bureau (article L.66 du code électoral) :

Nombre de suffrages exprimés : 39

Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

1^{er} candidat : 36 voix

2^{ème} candidat : 3 voix

Madame Caroline CAYEUX ayant obtenu la majorité absolue est proclamée maire de Beauvais et est installée.

(Observation : Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour et, si nécessaire, à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu).

ÉLECTION DU MAIRE

M. VIGUIER : Je souhaite faire une déclaration au nom du groupe UTILE POUR BEAUVAIS.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, les 23 et 30 mars derniers les électeurs beauvaisiens ont choisi de reconduire la municipalité sortante et de lui accorder une majorité de leurs suffrages. Nous avons immédiatement pris acte du choix souverain de l'électorat beauvaisien et je veux ce matin, ainsi que je l'ai fait dès dimanche soir, féliciter Madame CAYEUX et les membres de son équipe pour cette réélection. Ainsi, les beauvaisiens ont majoritairement fait le choix de vous confier pour ce nouveau mandat la charge de présider aux destinées de notre ville et ont souhaité reconduire le maire sortant pour six années supplémentaires. Pour leur part, les élus du groupe UTILE POUR BEAUVAIS auront à cœur de représenter les 5 083 électeurs qui leur ont accordé leur confiance lors de ce scrutin et que je remercie à nouveau ce matin. Comme nous aurons le souci constant d'agir et de déterminer nos choix en tenant compte de l'ensemble des beauvaisiens, dont nous sommes à compter d'aujourd'hui toutes et tous les représentants à part entière, et nous agissons sans relâche au service du bien public et de l'intérêt général. Prenant acte du choix incontestable des électeurs, nous avons décidé en conséquence de ne pas présenter de candidat à la fonction de Maire et aux fonctions de Maire-adjoint car il est clair que c'est à vous et à vous seule qu'il appartiendra dans les six prochaines années de mettre en œuvre votre projet municipal et d'honorer les engagements individuels et collectifs que vous avez pris devant les beauvaisiens et auprès de tant de nos concitoyens. Et c'est la raison

pour laquelle les élus du groupe UTILE POUR BEAUVAIS ne prendront pas part dans quelques instants au scrutin pour l'élection du Maire puis pour celle des Maires-adjoints.

Mes chers collègues, avec les membres du groupe UTILE POUR BEAUVAIS nous allons durant six années nous déterminer sur chaque délibération, au plan municipal comme au plan intercommunal en ayant en permanence à l'esprit l'expression forte des attentes exprimées par les Beauvaisiens dans des domaines aussi importants que ceux de l'emploi, des déplacements, du logement, du pouvoir d'achat ou de l'éducation notamment. Nous allons nous déterminer en toute liberté et en conscience, en n'oubliant jamais celles et ceux, les beauvaisiens que nous représentons dans cette assemblée et que nous n'aurons de cesse de défendre et de protéger les intérêts. Nous allons exercer une opposition constructive et résolue. Une opposition constructive car nous voterons ainsi que nous l'avons toujours fait une large majorité des délibérations qui nous seront proposées. Une opposition constructive et résolue car à certaines de vos propositions nous dirons non et nous y opposerons des contre-propositions qui nous sembleront vraiment plus utiles et davantage en cohérence avec la situation de notre ville et avec les attentes de ses habitants. Et cette opposition constructive et résolue nous entendons l'exercer avec et pour les beauvaisiens sur la base des propositions UTILE POUR BEAUVAIS que nous avons élaborées et défendues ces derniers mois dans une démarche de proximité et d'écoute pour défendre et promouvoir un BEAUVAIS attentif à chacun, une ville humaniste, solidaire, citoyenne et écologiste. Nous n'avons, ni vous ni nous, rien à craindre des débats qui doivent servir à éclairer notre assemblée et les beauvaisiens sur les choix qui seront faits dans cette enceinte. Pour la République et pour la citoyenneté, il n'y a pas de démocratie sans choix et il n'y a pas de choix sans débat préalable. C'est donc aux élus républicains du conseil municipal de BEAUVAIS qu'il appartient durant tout ce mandat de faire vivre un débat de qualité pour redonner davantage de sens à l'acte citoyen et pour dire à nos concitoyens si nombreux à s'abstenir ou à émettre des votes protestataires que l'acte politique n'a rien à voir avec l'apolitisme ou avec le consensus mou ; pour proclamer haut et fort que l'action publique implique tout à la fois de mettre en valeur tout ce qui nous rassemble mais aussi d'assumer nos différences qui sont légitimes et qui sont au fondement des choix de notre assemblée communale, des choix que notre assemblée communale aura à effectuer pour la plus juste des causes, pour BEAUVAIS et pour les beauvaisiens. Je vous remercie de votre attention.

M. POLLE : Y a-t-il d'autres candidats ? Madame ITALIANI.

Mme ITALIANI : Oui, je me présente donc pour la candidature de Maire, pour le respect des électeurs de BEAUVAIS qui m'ont donné un peu moins de 3 000 voix, pour le vote pour la liste BLEU MARINE. Je pense que nous serons une opposition aussi efficace que d'autres mais étant moins habitués à ce style de travail. Et je remercie aussi mes colistiers qui ont permis de faire vivre cette liste. C'est pourquoi je me présente.

M. POLLE : Je rappelle qu'il y a donc deux candidats : Madame Caroline CAYEUX et Madame Florence ITALIANI.

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom se rapproche de la table de vote.

Je demande aux deux assesseurs de se rapprocher. Je rappelle Élodie BAPTISTE et Mehdi RAHOUI.

Nous allons commencer le vote.

Déroulement du vote

- Appel nominatif des votants

- Interruption pour décompte des enveloppes

Le nombre d'enveloppes est bon, nous avons 39 enveloppes.

- Nous allons donc procéder au dépouillement

Dépouillement

- Lecture des votes

M. POLLE : Nombre de bulletins : 39

Blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés 39

Majorité absolue : 20

Caroline CAYEUX : 36 voix

Florence ITALIANI : 3 voix

Caroline CAYEUX est élue Maire

(Applaudissements fournis)

Mme Le MAIRE : Mes chers collègues, et je dirais chers amis, chers Beauvaisiens. C'est avec honneur et fierté mais aussi avec une indicible émotion que j'endosse à nouveau cette écharpe de Maire de BEAUVAIS. Elle représente tant de symboles et de valeurs, elle incarne tant d'histoires et de souvenirs que je la porterai avec respect mais aussi avec un immense plaisir. Je tiens à vous remercier toutes et tous de la confiance que vous me témoignez en m'élisant Maire de BEAUVAIS, la ville-préfecture, le véritable cœur de l'Oise. A travers vous et à travers l'ensemble du Conseil Municipal, je souhaite redire toute mon affection aux Beauvaisiens, leur redire à quel point leur confiance constitue pour moi un immense honneur mais également une immense responsabilité que j'assumerai avec loyauté. Oui je suis fière de servir BEAUVAIS et les Beauvaisiens. Nous avons su tisser ensemble depuis toutes ces années des liens d'une grande franchise et, j'en suis persuadée, d'estime réciproque qui nous unit aujourd'hui.

Un nouveau Conseil Municipal c'est une nouvelle aventure démocratique certes, mais aussi une aventure humaine pour les Beauvaisiens qui ont l'honneur d'y participer. Un Conseil Municipal c'est un lieu d'expression démocratique qui doit toujours rester digne, qui doit toujours rester décent par rapport à nos concitoyens, par rapport à l'enjeu municipal, mais aussi par rapport aux situations tellement fragiles ou difficiles que peuvent vivre certains dans leur vie quotidienne. Je le disais, un Conseil Municipal c'est une aventure humaine. En regardant la configuration de ce nouveau Conseil Municipal, permettez-moi de vous saluer Monsieur AURY, vous qui ne siégez plus parmi nous mais qui avez toujours été respectueux de cette institution et de cette enceinte municipale. Vous saviez que le Conseil Municipal doit être un lieu de débats certes, mais pas de coups bas, d'invectives ou de mensonges. Cela n'a pas toujours été le cas de certains élus dans cette enceinte et je le regrette profondément. Que n'avons-nous dû entendre sur

notre politique municipale pendant six ans et plus récemment au cours de cette campagne électorale ! Vous savez quand on attaque l'action municipale et à travers elle sa représentation majoritaire, on fait aussi offense aux Beauvaisiens et au personnel municipal qui œuvre chaque jour au service de notre ville avec passion, conscience professionnelle et un vrai sens de l'intérêt général. C'est une des différences avec BEAUVAIS POUR TOUS où nous avons toujours eu à l'esprit l'intérêt général. Ici, en face de vous mesdames et messieurs de l'opposition, vous n'avez aucun système et encore moins de clans mais des citoyens libres, des femmes et des hommes engagés au service de leur cité, engagés au service de leurs concitoyens, qui veulent agir pour leur ville et qui se préoccupent de l'avenir de leur territoire. Vous avez des élus ouverts qui rejettent toute forme de sectarisme ou d'idéologie dogmatique ; vous avez des élus passionnés, pragmatiques et uniquement guidés par l'intérêt municipal sans aucun excès partisan ; vous avez des élus qui œuvrent pour le bien-être de notre ville et de ses habitants, des élus qui ne sont pas déconnectés de la réalité beauvaisienne et qui ne vivent pas dans une bulle idéologique. Je vais vous faire un aveu, en politique comme dans tout engagement quel qu'il soit, il faut aimer les gens, les comprendre, les écouter, les soutenir ou les entourer.

Aujourd'hui, une nouvelle page politique de notre ville s'ouvre et il faut maintenant prendre le temps de regarder devant nous pour avancer. C'est pourquoi je souhaite que des règles éthiques de fonctionnement puissent être pleinement respectées au cours de cette mandature et constituer une ligne démocratique autour de laquelle nous pourrions toutes et tous nous retrouver.

Je le disais, être élu c'est avant tout s'engager dans une aventure humaine et presque intime avec les gens. Les Beauvaisiens se sont d'ailleurs exprimés très clairement et démocratiquement dimanche dernier et permettez-moi de dire combien la belle victoire démocratique, la victoire incontestable de l'équipe BEAUVAIS POUR TOUS vient souligner la force de la relation de confiance qui nous unit à eux.

Les Beauvaisiens, en choisissant l'équipe renouvelée que je leur ai proposée, m'ont adressé un message fort de confiance qui m'a personnellement profondément touchée. Je voudrais leur dire combien j'en suis honorée. Mais je voudrais aussi leur dire que j'ai entendu et compris leurs attentes et que je mettrai tout en œuvre pour être digne de leur confiance. Avec cette nouvelle équipe c'est aussi une nouvelle période de gestion municipale qui s'ouvre et nous aurons à nos côtés des agents territoriaux que je tiens à remercier très sincèrement pour leur engagement au service de l'intérêt général. Pendant les six années à venir, je sais pouvoir compter sur l'ensemble des services municipaux qui ont démontré leur efficacité professionnelle, leur implication et l'énergie qu'ils savent déployer pour servir les Beauvaisiens et servir notre ville. Et je les associe volontiers à cette nouvelle victoire électorale tant ils ont contribué à leur niveau à faire avancer BEAUVAIS. C'est donc avec beaucoup de plaisir et d'enthousiasme que je continuerai à travailler avec eux pour mettre en œuvre le projet municipal 2014-2020 que les Beauvaisiens ont largement plébiscité et qu'il nous reviendra de concrétiser afin de respecter nos engagements électoraux. Vous le savez, l'action politique n'est grande que quand elle est évidemment digne sur le plan moral et éthique, mais également crédible sur le plan du respect des

engagements et de la confiance placée en nous. C'est pourquoi je veux ce matin réitérer devant vous les 5 engagements prioritaires que nous mettrons en œuvre dans les plus brefs délais :

La non augmentation des taux communaux des impôts locaux pour les six prochaines années.

Lors du prochain Débat d'Orientation Budgétaire, je proposerai donc au Conseil Municipal de fin d'année de ne pas augmenter pour 2015 les taux communaux des impôts locaux.

Deuxième point : porter à 100 le nombre de caméras de vidéo-protection.

Très rapidement, je soumettrai mes chers collègues des propositions de nouveaux lieux d'implantation de nouvelles caméras ainsi que les financements correspondants.

Troisièmement : un plan rénovation confort pour aider les Beauvaisiens à rénover leur logement sera proposé avant la fin de l'année à la réflexion et à l'approbation du Conseil Communautaire qui a la compétence en la matière.

Je souhaite qu'il se décompose en deux phases :

Tout d'abord, l'instauration des états généraux du logement avec tous les bailleurs, comités d'usagers et professionnels du logement de façon à dresser un état des lieux complet et précis du patrimoine immobilier sur notre territoire. Nous mettrons ainsi en place une charte et un véritable contrat de confiance pour favoriser la rénovation thermique des logements en nous appuyant sur des garanties d'emprunt que les collectivités pourraient consentir aux bailleurs.

Deuxièmement, au niveau de l'Agglomération nous proposerons l'instauration d'un fonds d'aide thermique qui remplacera le fonds de rénovation des façades, nos efforts seront plus ciblés sur l'intérieur des logements.

Cet objectif est ambitieux mais réaliste. Il vise à rénover sur six ans 2 500 logements soit 10 % du parc des résidences principales de la ville, ceci sur l'ensemble des quartiers.

Quatrième point : un plan fréquence bus et un billet unique de transport à 1 euro la journée sans remettre en cause les gratuités existantes. Dès le mois de mai nous engagerons la réflexion avec les usagers, nous organiserons des réunions de concertation et nous présenterons le projet d'un nouveau réseau de transports, plus performant, plus rapide, et plus en phase avec les besoins des Beauvaisiens. D'ici la fin de l'année, un nouveau billet unique de transport à 1 euro la journée rentrera en application et ce, comme je viens de le dire, sans remise en cause des gratuités existantes.

Cinquième point : 2 000 créations d'emplois dans le secteur marchand, dont 500 pour les jeunes avec notre plan force-emplois. L'emploi sera bien la priorité principale de ce mandat. Nous mobiliserons très rapidement tous nos efforts pour concrétiser nos projets, réalisations de nouvelles zones d'activités commerciales ou économiques, qui sont les véritables gisements potentiels d'emplois, montée en puissance du pôle commercial du Jeu de Paume avec une nouvelle opération de recrutement au début de l'année prochaine pour les emplois liés au fonctionnement de ce centre, organisation du forum du premier emploi le 17 avril prochain, instauration d'une conférence de l'emploi réunissant tous les DRH des entreprises importantes du territoire et au-delà pour les mobiliser autour de l'emploi, de la recherche de stages

et de l'apprentissage. Au-delà de nos 5 priorités, je confirme mon attachement et mon engagement pour nos jeunes, ils peuvent compter sur la présence de notre municipalité à leurs côtés pour avancer dans la vie, ils sont notre avenir. C'est notre mission de les guider dans la vie de la cité, c'est aussi de notre responsabilité de croire en eux, de leur accorder notre confiance pour leur donner les clés de demain. D'ici la fin de l'année, nous mettrons en place la cellule municipale des stages. Il s'agit d'une forte demande exprimée par les jeunes beauvaisiens dont nous présenterons les contours très rapidement. De même, nous lancerons à la rentrée prochaine le permis citoyen avec un financement à hauteur de 50 % du permis de conduire pour les jeunes en échange d'un engagement citoyen pour notre collectivité. Ensuite, nous lancerons la réflexion pour la création d'une patinoire permanente à BEAUVAIS et nous mettrons également en place notre plan pluriannuel maxi-voirie pour rénover cette voirie fort endommagée par les hivers rigoureux de ces dernières années. Sur le plan énergétique et patrimonial, nous lancerons très vite la réflexion autour de la rénovation des gymnases et des piscines dans le cadre d'un contrat de performance énergétique. Nous initierons également très rapidement la réflexion et les actions autour du plan senior proactifs et du Contrat Local de Santé. Enfin, il va de soi que je confirme aujourd'hui si cela était une fois de plus nécessaire la réalisation du futur théâtre du Beauvaisis, véritable pôle culturel à rayonnement régional et à vocation nationale. L'achèvement du pôle commercial du Jeu de Paume et bien entendu les projets initiés durant le précédent mandat seront poursuivis, achevés, et ce malgré les déclarations de certains qui, avec une certaine mauvaise foi, avaient voulu faire croire qu'ils pourraient s'interrompre. Il n'en sera rien ! BEAUVAIS continuera à avancer et nous en serons les garants mais également les responsables par nos choix, nos décisions, nos actes. Le projet cœur de ville connaîtra une nouvelle impulsion dès le mois de mai prochain avec la présentation du projet de requalification de la place Jeanne Hachette qui transformera l'épicentre de notre ville mais également avec le lancement dès le mois de septembre des travaux de la halle couverte qui constituera un nouveau lieu de vie sociale et d'animation commerciale au cœur de notre cité. Vous le voyez, nous sommes au travail, mobilisés sur notre objectif, concentrés sur le projet 2014-2020 pour honorer la confiance que les Beauvaisiens nous ont accordée. La réussite de la démocratie ne tient qu'à une chose, le respect des engagements pris et la transformation des propositions en actes réels et concrets. Mais la concrétisation de notre projet 2014-2020 se fera dans des conditions budgétaires plus difficiles qui compliquent les marges de manœuvre de toutes les collectivités territoriales en France. BEAUVAIS n'y échappera pas, nous en sommes parfaitement conscients. Le désengagement de l'État est sans précédent. Et les contraintes qui pèseront sur nos collectivités seront toujours plus grandes dans les années à venir. Les dotations de l'État sont en chute, il faudra évidemment s'adapter et innover. Nous serons très fermes sur la dépense publique municipale qui sera évidemment strictement encadrée. Nous n'aurons pas le choix, c'est une nouvelle ère qui s'ouvre pour les collectivités territoriales. Les charges supplémentaires que l'État fait peser sur les collectivités, telle que la réforme des rythmes scolaires, impacteront nécessairement nos capacités budgétaires. Il nous faudra être encore plus rigoureux et plus inventifs. Sachez cependant, et je me plais à

le rappeler ce matin, que nous avons des finances solides et saines qui s'appuient sur une gestion rigoureuse de l'argent public. J'ai confiance en notre capacité budgétaire pour faire face à ce désengagement brutal de l'État. Aujourd'hui, l'État se défait purement et simplement sur les communes et vous pourrez compter sur moi pour continuer à me battre afin de défendre les intérêts de BEAUVAIS. Aujourd'hui, je voudrais également remercier dans cette salle du Conseil Municipal tous mes nouveaux collègues de la majorité pour le choix qu'ils ont fait de s'investir ainsi dans la vie municipale. Ils se sont engagés à servir les autres, à œuvrer au mieux vivre ensemble dans notre ville, à être des élus présents et disponibles pour les Beauvaisiens. C'est une belle mission qui se présente à eux et je sais qu'ils seront à la hauteur du mandat qui leur est confié. Oui, j'ai confiance dans cette nouvelle équipe qui allie expérience et jeunesse et qui prépare sans aucun doute l'avenir de notre ville. Ce renouvellement démocratique est bon pour notre assemblée municipale, il est bon pour notre ville, il est bon pour nos concitoyens. J'ai confiance, je le disais, en mon équipe, je sais qu'ils seront des élus dignes, respectueux de leurs collègues, soucieux des deniers publics, et qui auront l'envie farouche de défendre au mieux BEAUVAIS, ses habitants, mais surtout de faire honneur à la confiance que les concitoyens leur porte.

Mes chers collègues, avant d'entamer ce nouveau cycle de six ans, cette nouvelle mandature, je voudrais vous souhaiter à toutes et à tous un bon mandat. Soyez dignes des électeurs qui vous ont accordé leur confiance. Soyez responsables de la charge municipale qui vous incombe. Soyez des ardents et des infatigables ambassadeurs de notre ville, des défenseurs des Beauvaisiennes et des Beauvaisiens où que vous soyez. Mes chers collègues, restez humbles et exemplaires en toutes circonstances. N'oubliez jamais que vous représentez le suffrage universel et que vous incarnez la confiance des Beauvaisiens. Pour ma part, comme je n'ai cessé de le faire depuis 13 ans, je continuerai à agir pour ma ville, pour notre ville et pour l'ensemble des Beauvaisiens. J'agirai toujours en conscience et non sous la consigne. Je déciderai toujours dans l'intérêt général et dans l'intérêt de BEAUVAIS et de ses habitants. Rien n'est plus important que leur vie quotidienne mais également leur avenir. Je serai le Maire de toutes et de tous. Il est de mon devoir d'œuvrer à l'harmonie sociale et au bien vivre ensemble dans notre ville ; une ville unie est une ville plus forte ; une ville unie est une ville plus solide ; une ville unie est une ville où chacun se sent concerné et reconnu. Mon rôle de Maire consiste à unir les uns et les autres, à favoriser l'écoute, le dialogue, l'échange, le respect mais également la tolérance et la solidarité. Enfin, petite confidence sur l'avenir, je voudrais simplement préciser à celles et ceux qui y pensent déjà hâtivement à 2020 qu'il faudra oui encore compter sur moi.

Avant de nous quitter et de passer au reste de l'ordre du jour de notre Conseil Municipal, je ne résiste pas à l'envie de citer Montaigne : « C'est une belle harmonie quand le faire et le dire vont ensemble ». C'est toute l'harmonie mes chers collègues que je souhaite à BEAUVAIS et aux Beauvaisiens. Vive BEAUVAIS !

Merci mes chers collègues, je vous propose maintenant de voter la délibération qui concerne la détermination du nombre d'Adjoints au Maire.

Le samedi cinq avril deux mille quatorze à dix heures,

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par Madame le Maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRÉSIDENT : Mme Caroline CAYEUX

PRÉSENTS : M. Franck PIA, Mme Corinne CORILLON, M. Arnaud DE SAINTE MARIE, Mme Fatima ABLA, M. Jean-Luc BOURGEOIS, Mme Aysel SENOL, M. Olivier TABOUREUX, Mme Cécile PARAGE, M. Jacques DORIDAM, Mme Catherine THIEBLIN, M. Charles LOCQUET, Mme Charlotte COLIGNON, M. Jean-Marie JULLIEN, Mme Elisabeth LESURE, M. Pierre MICHELINO, Mme Béatrice PERNIER, M. Mamadou LY, Mme Françoise BRAMARD, M. Philippe VIBERT, Mme Guylaine CAPGRAS, M. Mohrad LAGHRARI, Mme Nicole WISSOTZKY, M. Jérôme LIEVAIN, Mme Chanez HERBANNE, M. Claude POLLE, Mme Nathalie BERTOIS, M. Christophe GASPART, Mme Aissé TRAORE, M. David NEKKAR, Mme Elodie BAPTISTE, M. Denis NOGRETTE, Mme Salima NAKIB, M. Antoine SALITOT, Mme Alison GILLON, M. Benoît MIRON, M. Thibaud VIGUIER, Mme Anne ROUBI-GEFFROY, M. Mehdi RAHOU, Mme Jacqueline FONTAINE, M. Grégory NARZIS, Mme Stéphanie PRIOU, Mme Florence ITALIANI, M. David ILLIGOT, Mme Monique THIERRY

POUVOIRS :

Date d'affichage :	05/04/2014
Date de la convocation :	01/04/2014
Nombre de présents :	45
Nombre de votants :	45

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est : Élodie BAPTISTE

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

MADAME LE MAIRE

En vertu des articles L.2122-1 et L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage autorise, à Beauvais, un effectif maximum de 13 adjoints.

Il est proposé au conseil municipal la création de 13 postes d'adjoints.

Une suspension de séance est prononcée afin de transmettre au service de contrôle de légalité de la préfecture et de procéder à l'affichage de la présente délibération, la rendant ainsi exécutoire préalablement à l'élection des maires adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés avec 6 refus de vote, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. VIGUIER : Le groupe UTILE POUR BEAUVAIS ne prend pas part au vote.
(Huées dans la salle)

Mme Le MAIRE : S'il vous plaît ! Le public n'est pas autorisé à manifester et il me semble que vous n'avez pas écouté tous mes propos dans mon intervention. Il est donc acquis qu'il y aura la création de 13 postes d'adjoints.

Maintenant mes chers collègues, une suspension de séance est prononcée parce que nous devons transmettre au service préfectoral de contrôle de la légalité et procéder à l'affichage de la présente délibération, la rendant ainsi exécutoire préalablement à l'élection des maires-adjoints. La séance est donc suspendue.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

Mme Le MAIRE : Nous allons reprendre le Conseil Municipal.

ÉLECTIONS DES ADJOINTS AU MAIRE

MADAME LE MAIRE

La délibération fixant le nombre d'adjoints au maire est exécutoire.

Sous la présidence du maire élu, il est procédé à l'élection des adjoints conformément à l'article L 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales : « les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à 1. »

« Si après deux tours de scrutin aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ».

Le conseil municipal décide de laisser un délai de 5 minutes, pour le dépôt auprès du maire des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire,

qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

À l'issue de ce délai, le Maire constate qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire a été déposée.

DÉROULEMENT DU VOTE

RÉSULTATS

Nombre de votants : 39

Nombre de bulletins blancs : 3

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L 66 du code électoral) :

Nombre de suffrages exprimés : 36

Majorité absolue : 19

La liste BEAUVAIS POUR TOUS ayant obtenu la majorité absolue, les candidats de cette liste sont élus Adjoints au Maire de la Ville de Beauvais.

Les Adjoints prennent rang dans l'ordre de leur liste.

PREMIER ADJOINT : Franck PIA
 DEUXIÈME ADJOINT : Olivier TABOUREUX
 TROISIÈME ADJOINT : Corinne CORILLION
 QUATRIÈME ADJOINT : Cécile PARAGE
 CINQUIÈME ADJOINT : Jean-Luc BOURGEOIS
 SIXIÈME ADJOINT : Philippe VIBERT
 SEPTIÈME ADJOINT : Catherine THIEBLIN
 HUITIÈME ADJOINT : Françoise BRAMARD
 NEUVIÈME ADJOINT : Arnaud DE SAINTE MARIE
 DIXIÈME ADJOINT : Elisabeth LESURE
 ONZIÈME ADJOINT : Pierre MICHELINO
 DOUZIÈME ADJOINT : Mohrad LAGHRARI
 TREIZIÈME ADJOINT : Aysel SENOL

Mme Le MAIRE : Mes chers collègues, nous allons maintenant élire les adjoints au Maire, la délibération fixant le nombre d'adjoints au Maire étant exécutoire nous allons procéder à l'élection des adjoints, conformément à l'article L.2122-7-2, les adjoints, je cite, « sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. » Je vous fais grâce des autres formalités. Nous avons donc laissé passer un certain temps pour que le dépôt des listes de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire soit officiel. Et donc je vais vous expliquer le déroulement du vote.

La liste BEAUVAIS POUR TOUS va présenter la liste suivante :

Premier adjoint : Franck PIA
 Deuxième adjoint : Olivier TABOUREUX
 Troisième adjoint : Corinne CORILLION
 Quatrième adjoint : Cécile PARAGE
 Cinquième adjoint : Jean-Luc BOURGEOIS
 Sixième adjoint : Philippe VIBERT
 Septième adjoint : Catherine THIEBLIN
 Huitième adjoint : Françoise BRAMARD
 Neuvième adjoint : Arnaud DE SAINTE-MARIE
 Dixième adjoint : Elisabeth LESURE
 Onzième adjoint : Pierre MICHELINO
 Douzième adjoint : Mohrad LAGHRARI
 Treizième adjoint : Aysel SENOL

Y a-t-il d'autres candidats ? Alors s'il n'y a pas d'autres candidats nous allons donc procéder au vote. Il va donc se dérouler avec l'urne. Je vais demander à l'huissier de la mettre sur la table.

Je propose à Élodie BAPTISTE et Mehdi RAHOU de bien vouloir participer aux opérations de vote. Et les élus vont être appelés à voter dans l'ordre du tableau.

Appel nominatif des votants

Nous allons donc procéder au dépouillement s'il vous plaît.

Dépouillement des votes

Alors 39 enveloppes.

Vous les ouvrez s'il vous plaît.

Énoncé des votes

Merci beaucoup. Je vous donne les résultats.

39 bulletins.

Blancs : 3

La liste BEAUVAIS POUR TOUS : 36

Je vous félicite mes chers collègues.

(Applaudissements)

Je vais donc appeler maintenant un par un les adjoints dans l'ordre où je les ai cités tout à l'heure et vous remettre vos écharpes.

Mes chers collègues, ce Conseil Municipal est terminé. Je voudrais avant de nous séparer remercier les services qui ont organisé cette séance de Conseil et les féliciter pour l'organisation.

À l'issue de cette cérémonie, nous allons déposer une gerbe au monument aux morts pour honorer la mémoire de ceux qui ont versé le sang pour la France. Ensuite, dans les salles 5 et 6 se tiendra le pot de l'amitié. Et je voudrais remercier évidemment très chaleureusement le public qui est présent.

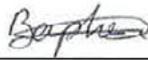
Je voudrais juste appeler les 2 assesseurs, Élodie BAPTISTE et Mehdi RAHOU pour signer les procès-verbaux, et Claude POLLE.

**PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 AVRIL 2014**

SIGNATURES

Le Secrétaire

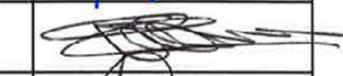
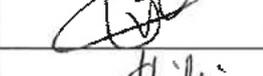
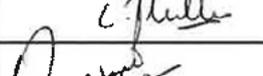
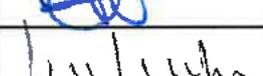
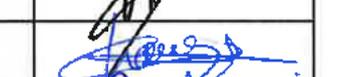
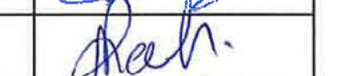
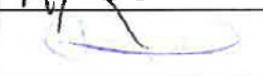
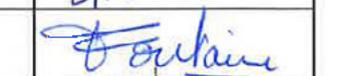
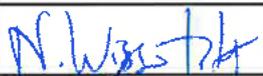
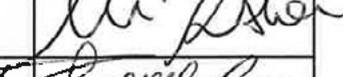
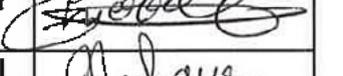
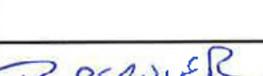
Mme Elodie BAPTISTE



La Présidente,

Mme Caroline CAYEUX

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Franck PIA		M. Charles LOCQUET	
M. Olivier TABOUREUX		M. Jérôme LIEVAIN	
Mme Corinne CORILLION		M. Mamadou LY	
Mme Cécile PARAGE		M. Christophe GASPART	
M. Jean-Luc BOURGEOIS		M. David NEKKAR	
M. Philippe VIBERT		Mme Charlotte COLIGNON	
Mme Catherine THIEBLIN		Mme Salima NAKIB	
Mme Françoise BRAMARD		Mme Aïssé TRAORE	
M. Arnaud DE SAINTE MARIE		M. Benoît MIRON	
Mme Elisabeth LESURE		Mme Alison GILLON	
M. Pierre MICHELINO		M. Antoine SALITOT	
M. Mohrad LAGHRARI		Mme Chanez HERBANNE	
Mme Aysel SENOL		Mme Anne ROUIBI-GEFFROY	
M. Claude POLLE		Mme Jacqueline FONTAINE	
Mme Nicole WISSOTZKY		M. Thibaud VIGUIER	
M. Jean-Marie JULLIEN		Mme Stéphanie PRIOU	
Mme Fatima ABLA		M. Grégory NARZIS	
M. Jacques DORIDAM		M. Mehdi RAHOUI	
M. Denis NOGRETTE		Mme Monique THIERRY	
Mme Guylaine CAPGRAS		Mme Florence ITALIANI	
Mme Nathalie BERTOIS		M. David ILLIGOT	
Mme Béatrice PERNIER	